

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 8 juillet 2011  
(convocation du 27 juin 2011)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel de 11 h 45 à 12 h 30  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel à partir de 15 h 00  
M. CAZABONNE Didier à M. MANGON Jacques à partir de 16 h 00  
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 00  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 00  
Mme FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 16 h 00  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 15 h 00  
M. GAUTE Jean-Michel à M. DELAUX Stéphan  
M. GAUZERE Jean-Marc à M. BRON Jean-Charles à partir de 15 h 45  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à partir de 14 h 00  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent de 10 h 30 à 14 h 50  
Mme BALLOT Chantal à M. CHARRIER Alain à partir de 15 h 00  
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne  
M. CAZENAVE Charles à Mme SAINT ORICE Nicole à partir de 14h 00  
Mme CHAVIGNER Michèle à M. JOUBERT Jacques  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. ANZIANI Alain de 14 h 00 à 14 h 30  
M. DAVID Jean-Louis à M. DAVID Yohan de 14 h à 14 h 45  
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte

Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles de 9 h30 à 12 h 55 puis à  
Mme PARCELIER Muriel de 14 h à 17 h  
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique  
Mme FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. POIGNONEC Michel à partir de 14 h 40  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à Mme EL KHADIR Samira de 9 h 30 à 12 h 55 et à M.  
DUBOS Gérard à partir de 14 h 00  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. LOTHAIRE Pierre de 10 h 30 à 11 h M. JUNCA  
Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 00  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 16 h 00  
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien  
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel à partir de 15 h 00  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques à partir de 15 h 00  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine à partir de 15 h 00  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 14 h 40  
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu à partir de 15 h 00  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne de 14 h 00 à 15 h 20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - BRUGES SIM Bordeaux Frêt - Aménagement d'un giratoire, allée de la Réserve / Rue de Fieuzal - Appel d'offres Ouvert - Autorisation de lancement et signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Suite à une première délibération (2010/0112 du 26 mars 2010), autorisant Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert et à signer le marché à intervenir, une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'aménagement d'un giratoire allée de la Réserve / Rue de Fieuzal à Bruges a été lancée.

Suite à la remise des offres, et compte tenu des délais imposés par le code des Marchés Publics, la durée de validité des offres a été dépassée. C'est pourquoi il a été procédé à une déclaration sans suite le 31 mai 2011 de ce premier appel d'offres avec la nécessité de relancer la procédure.

### **I. Historique**

Par délibération n°2004/0200 du 05 avril 2000 vous avez approuvé un programme d'actions défini au titre de la mise en œuvre de la nouvelle politique économique de la Communauté Urbaine de Bordeaux reposant prioritairement sur les Sites d'Intérêt Métropolitain (S.I.M.).

Le S.I.M. de Bordeaux Frêt à Bruges sur la base de ce dispositif global a fait l'objet d'une réflexion stratégique approuvée par délibération N°2005/0393 du 24 juin 2005 qui a permis de définir un programme de requalification durable du site au rang duquel figure la réalisation d'un giratoire à l'intersection de l'allée de la Réserve et de la rue de Fieuzal. Cette opération est inscrite dans le cadre du contrat de co-développement de la Commune de Bruges dont la fiche action est la n°5.

### **II. Projet**

Ce carrefour actuel, géré par des feux tricolores a un fonctionnement complexe. En effet, cette section comporte une sortie et une entrée de rocade, et deux axes principaux. Le trafic est principalement composé de poids lourds, en direction d'une part de la zone industrielle et d'autre part de la rocade. On note aussi la traversée de piste cyclable en provenance du lac et longeant ensuite la rocade.

Le projet de réaménagement de ce carrefour à feux provient d'une demande d'accès plus rapide et plus aisée à la rocade.

La mise en place d'un carrefour giratoire a pour but de simplifier la circulation de ce nœud de circulation, notamment en facilitant l'accès à la zone industrielle ainsi que l'accès rocade pour les poids lourds.

Cette opération est inscrite dans le cadre de la programmation d'opérations d'aménagement à dominante économique (SIM : Sites d'Intérêt Métropolitain – Bruges – Bordeaux Frêt).

Cet aménagement de voirie dont la Communauté Urbaine de Bordeaux assurera la maîtrise d'ouvrage ainsi que la maîtrise d'œuvre consiste en :

**- Sur le domaine de l'Etat :**

- Dévoiement, adaptation et raccordement des deux bretelles Entrée / Sortie de la rocade sur le giratoire à réaliser.
- Modification, adaptation du réseau d'éclairage public sur les bretelles.

**- Sur le domaine de la Communauté Urbaine de Bordeaux :**

- Réalisation d'un giratoire au carrefour rue de Fieuzal / Allée de la réserve : rayon de l'îlot central : 18 mètres, anneau circulé calibré à 8 mètres.
- Raccordement des bretelles de la rocade (sens extérieurs).
- Création d'une voie de liaison carrefour de la rue Balguerie au nouveau giratoire pour un accès direct à la rocade à partir de la zone industrielle.
- Modification du tracé existant de la piste cyclable.
- Création d'un cheminement piéton entre le giratoire et la rue Balguerie le long de la voie nouvelle.
- Recalibrage du carrefour Balguerie / voie nouvelle.
- Suppression des feux tricolores.
- Modification et adaptation du réseau d'éclairage public autour du giratoire.
- Mise en place de la signalisation de police et jalonnement.

Pour ce faire, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa, et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les travaux de voirie, dont le délai d'exécution est fixé à 7 mois, sont estimés à 851 279 € HT soit 1 018 129,68 € TTC dont 95 000 €HT soit 113 620 € TTC consacrés aux aménagements pour les deux roues. Cette dépense sera imputée, dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au chapitre 23, article 2315, CRB TN00, fonction 900, programme DD24 SIM Bruges Bordeaux Frêt.

Les documents de la consultation sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique au 6<sup>ème</sup> étage de l'immeuble "Le Guyenne", en application des articles L 2121.12 & L 2121.13 du CGCT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 et 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2010/01 12 du 26 mars 2010,

**VU** la déclaration sans suite du 31 mai 2011.

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

Suite à la première mise en concurrence sous forme d'appel offres ouvert, classée sans suite pour cause de dépassement de la date de validité des offres, il convient de relancer une nouvelle procédure.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1<sup>er</sup> alinéa ou 35-II.3<sup>ème</sup> alinéa du dit code.

**ARTICLE 5 :**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, de l'exercice en cours, chapitre 23 - Article 2315 - Fonction 900 – TN00 – Programme DD24 SIM Bruges Bordeaux Frêt.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
21 JUILLET 2011**

**PUBLIÉ LE : 21 JUILLET 2011**

M. ALAIN DAVID